

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 19

Présents : 19  
Votants : 19

*L'an deux mille huit, le six mai  
Le Conseil Municipal de la commune de Vix  
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de  
Monsieur Bertrand RIOT, Maire*

*Date de convocation du Conseil Municipal :  
29 Avril 2008*

**Présents** : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine LECERF, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Claude RENARD, Fabien GUILLON (arrivé à 21h05), Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BETEAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mmes Sonia MENU, Delphine PAQUEREAU, Isabelle FOLIARD LE GAL, MM. Paul DUMARGUE, Pierre-Marie GEOFFROY, Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHABIRAND

Le procès verbal de la dernière réunion du 10 avril 2008 est lu et adopté.

## ➤ **1 FINANCES**

### **1.1 Rétrocession des déchetteries rurales**

La communauté de communes Vendée Sèvre Autize a transféré depuis le 1<sup>er</sup> février 2004 la compétence « élimination des ordures ménagères » au Syndicat Mixte du Sud Est vendéen et mis à disposition tous les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence. Dans le cadre de la mise en service des nouvelles déchetteries, le SMSEV a restitué à la Communauté de Communes les déchetteries rurales. Le conseil de communauté a décidé de nous rétrocéder à titre gratuit le terrain de la déchetterie rurale de la commune, parcelle YC 157 (2 499 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal doit donner son accord et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Les frais d'acte sont pris en charge par la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne** son accord pour la rétrocession à titre gratuit le terrain de la déchetterie rurale

**Et autorise Monsieur le maire à signer** les actes notariés.

### **1.2 Participation financière de la commune pour la construction de l'accueil de jour et de la maison des services ADMR**

La construction de l'accueil de jour et de la maison des services ADMR rentre dans la phase de réalisation. La Communauté de Communes n'a pas la compétence pour intervenir dans l'action sociale pour les personnes âgées, cette compétence est de ce fait communale.

L'ADMR demande une aide financière de 5 € par habitant qui pourrait s'étaler sur plusieurs années. Cette aide sera utilisée en totalité pour la partie aménagement de l'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aider les

familles et les personnes dépendantes à vivre à domicile. Actuellement, sur le canton, 120 personnes sont atteints de la maladie d'Alzheimer.

Après avoir rencontré les responsables de l'ADMR, l'ensemble des maires du canton a proposé de rédiger une réponse commune en suggérant de faire le point sur le montage financier du projet et sur le fonctionnement de la structure en fin d'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte** la proposition telle que présentée ci dessus.

### **1.3 Ligne de trésorerie**

Madame Nadine LECERF explique qu'il s'agit d'une avance de trésorerie qui n'est pas budgétisée et qui permet de débloquer de l'argent rapidement afin de payer les fournisseurs. Préalablement, une consultation auprès des organismes financiers sera faite. Après étude, une convention sera mise en place.

Le montant maximum pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie : 100 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne** son accord sur le principe d'ouverture de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €.

## **2- VOIRIE**

### **2.1 Extension des réseaux de la rue de la Guilleterie**

Monsieur Philippe MANTEAU rappelle que suite à la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur Daniel SIMONNEAU, une extension des réseaux de la rue de la Guilleterie est nécessaire. (extension de 15 m supplémentaires)

Plusieurs devis nous sont parvenus

Devis Assainissement 17 ml : 2199,86 € HT

Devis SYDEV 15 mètres : 990 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter** l'extension des réseaux rue de la Guilleterie  
**et accepte** le devis d'assainissement pour 2 199,86 € HT et le devis du SYDEV pour 990 €HT.

## **3 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1 Désignation d'un correspondant de défense pour la commune**

Le Ministre de la Défense rappelle que par circulaire du 26 octobre 2001, il a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque conseil municipal. Cet élu a vocation à développer le lien Armée Nation. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il faut procéder à la désignation d'un correspondant de défense pour la commune.

Monsieur Jean Claude CHEVALLIER se propose comme correspondant de défense pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne** Monsieur Jean Claude CHEVALLIER, correspondant de défense pour la commune de Vix.

### **3.2 Constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs**

Le code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts directs

Pour les communes de moins de 2000 habitants la composition est la suivante :

Le maire qui assure la présidence

ainsi que six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Il faut donc constituer une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires délégués en respectant les conditions requises. (être âgés de 25 ans minimum, être de nationalité française, et être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune) Il doit y avoir un commissaire titulaire et un commissaire suppléant domicilié hors de la commune.

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

##### **Proposition de liste des contribuables**

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
Monsieur Pierre PAGEAUD- retraité 80,rue Georges Clémenceau - VIX	Monsieur Gilbert CHAMPION- retraité 2, rue du Port Vieux - VIX
Monsieur Denis GANTIER - retraité 25 rue du Stade - VIX	Monsieur Philippe MANTEAU- agriculteur 88, rue du Pont aux Chèvres - VIX
Mlle Francine CHAPITREAU- fonctionnaire 4, rue du Petit Marais - VIX	Madame Nadine LECERF- fonctionnaire 8, rue des Rivaux VIX
Monsieur Paul DUMARGUE - retraité 70, rue Georges Clémenceau - VIX	Madame Elisabeth RAVELEAU -employée 29 bis rue des six Moulins - VIX
Monsieur Jean Claude CHEVALLIER - retraité 15, rue du Pont aux Chèvres- VIX	Madame Sonia MENU - secrétaire 10 rue de la Touchantée - VIX
Monsieur Julien CHABIRAND - agriculteur Lieu dit Le Balisier- VIX	Monsieur Laurent GOGUET - employé 23, rue de la Touchantée - VIX
Monsieur Philippe MARTINET- employé 37,rue Georges Clémenceau - VIX	Monsieur Daniel GENAUZEAU -retraité 33, rue du Pont aux Chèvres - VIX
Monsieur Pierre DRAPEAU - retraité 8, rue des six moulins - VIX	Monsieur Luc MERCIER - Pépiniériste 6, rue derrière les Champs - VIX
Madame Cécile RENOUX 33, rue du pré de Guerelle - VIX	Monsieur Jacky GARREAU -artisan 87, rue Georges Clémenceau - VIX
Madame Françoise DULAC - retraitée 12, rue de la Touchantée - VIX	Monsieur William FAIVRE -artisan retraité 10, rue du Stade - VIX
Monsieur Gérard GARNIER - retraité 19, rue du stade - VIX	Monsieur Joel RENOUX - retraité Lieu dit la Bonde - VIX
Madame Josette FILLON 1, rue du Sablon - VIX Rue des Prés carrés 17220 ST SOULLE (domicile)	Monsieur Roger MERCIER -pépiniériste 8, rue de la Chaignée - VIX (AE 236) 35, rue de Brillac 85200 CHAIX (domicile)

### **3.3 Commission Salle Communale : désignation des délégués**

Monsieur Claude RENARD suggère de rattacher la gestion de la salle communale aux compétences de la commission relations publiques. Les membres de la commission salle communale sont les suivants : , Mme Sonia MENU , MM Claude RENARD, Pierre-Marie GEOFFROY, et Laurent GOGUET qui a une compétence professionnelle, se joint aux membres.

## **➤ 4- QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu des réunions de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
- Rond point de la Marquiserie : compte rendu de la réunion avec la DIRM
- Assemblée générale du Basket le 31 mai, 12 h : Vin d'honneur
- SYDEV : Monsieur Jean Claude CHEVALLIER fait le compte rendu
- Foyer des Jeunes : Madame Elisabeth RAVELEAU et Monsieur Pierre Marie GEOFFROY ont rencontré les jeunes pour relancer l'activité du foyer.
- Des actions sont proposées :
  - le 17 mai : lavage de voitures,
  - le 14 juin : organisation d'un challenge sur consoles

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt trois heures cinq minutes*

*Vu pour être affiché le 15 mai 2008, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à VIX,  
Le 14 mai 2008  
Le Maire,

Bertrand RIOT

Le conseil municipal